

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O M P I) selon la Règle 18^{ter}(2) a du Règlement Commun de l'Arrangement du Madrid et du Protocole

I. Office qui envoie la déclaration: Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI) rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova		Téléphone : +(37322) 40-05-41 Télécopieur : +(37322) 44-01-19
II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: 1438259		
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: Joint-Stock Company "Artistic paints plant "Nevskaya palitra", Serdobolskaya ulitsa, 68, liter F pomeshenie 17 RU-197342 Saint-Petersburg, Fédération de Russie		
IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante: ☐ - Une protection totale est accordée pour <u>tous</u> les produits et services (règle 18 ^{ter} .2)i) : ☒ - Une protection partielle est accordée pour <u>tous</u> les produits et services ci-après (règle 18 ^{ter} .2)i) : cl.04, 16 -totalité des produits mentionnés dans la demande.		
V. Non-revendication ou réserve : ☐ à l'égard de tous les produits et services ☐ uniquement à l'égard des produits et services ci-après :		
VI. Motifs de refus: ☒ Marque(s) antérieure(s): i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de désignation postérieure: 14.11.2000 ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : 23.05.2000, no. 734538 iii) Nom et adresse du titulaire : BROSS HOLDING AD "Perla" Str. 44 Zapadna Promishlena Zona BG-9009 VARNA, Bulgarie		

iv) Reproduction de la marque :

МАСТЕР

MASTER

v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :
cl.02-Couleurs, vernis, laques; produits de fixation.

i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :

ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : **23.05.2008, no. 988042**

iii) Nom et adresse du titulaire : **INVESTMENT PRODUCTION GROUP
MASTER, LTD Vul. 19 km Starokyivskoi dorohy, bud. 4, m. Odesa 65025,
Ukraine**

iv) Reproduction de la marque :



v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :
cl.02-Poudre d'aluminium pour la peinture; rocou; baume du Canada; colorants; encres pour le cuir; encres pour la peausserie; colorants pour le beurre; bois colorant; revêtements de protection pour châssis de véhicules; extraits de bois colorant; huiles pour la conservation du bois; produits pour la conservation du bois; mordants pour le bois; anhydride titanique (pigment); émulsions d'argent (pigments); produits pour la protection des métaux; indigo (colorant); gommes-résines; carbonyle pour la préservation du bois; carmin de cochenille; oxyde de cobalt (colorant); créosote pour la conservation du bois; curcuma (colorant); mastic (résine naturelle); graisses contre la rouille; métaux en feuilles pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes; métaux en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes; gris de zinc (pigment); huiles contre la rouille; papier pour teindre les oeufs de Pâques; argent sous forme de pâte; pigments; glaçures (enduits); poudre d'aluminium pour la peinture; poudre de bronze; poudres à argenter; préservatifs contre la rouille; produits contre la corrosion; bandes protectrices contre la corrosion; produits contre la ternissure des métaux; mordants; mordants pour le cuir; suie (couleur); noir de charbon (pigment); noir de fumée (pigment); résines naturelles à l'état brut; malt caramélisé (colorant alimentaire); malt-colorant; argent en feuilles; fustine (colorant); safran (colorant).

☒ **Autres motifs** : La dénomination « **МАСТЕР-КЛАС** », (Une **classe de maître**¹ ou un **cours de maître**² (ou quelquefois **master class** ou **masterclass**, emploi déconseillé³) est un cours d'interprétation donné à un étudiant ou un cours de perfectionnement et de partage d'expérience donné à un jeune professionnel par un expert d'une discipline ; source :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Classe_de_maître) ne peut pas être enregistrée comme marque parce qu'elle est composée de signe qui est dépourvue de caractère distinctif par rapport à la totalité des services de la cl.35 revendiqués dans la demande (**art. 7(1) b**);

En même temps, cette dénomination représente un signe devenu usuel dans le langage courant pour tous les services de la cl.35 mentionnés dans la demande (art. 7(1) d);

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, Art. 7(1) b, 7(1) d, 8(1) b).

VII. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : **deux mois** à partir de la date de réception de la décision.
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :
 - ☒ en cas de désaccord sur la décision, les parties peuvent faire appel de celle-ci auprès de la **Commission de recours de l'AGEPI**, art.47(1) de la Loi No. 38/2008 ;
 - ☐ en cas de désaccord sur la décision rendue par la Commission de recours de l'office, les parties ont la faculté de se pourvoir en **justice** contre cette décision, art. 48(4) de la Loi No. 38/2008.
- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante : la requête en réexamen doit être présentée dans la **langue officielle** de la République de Moldova ; assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentant de celui-ci (art.29(2¹) de la Loi No. 38/2008) **obligatoire**.

VIII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



IX. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international : **2020.03.19**